

AAB  
**REPUBLIQUE DU BENIN**

Fraternité-Justice-Travail

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**LOI N° 2016-20 DU 23 AOÛT 2016**

portant autorisation de ratification de l'accord de Moudharaba restreinte, signé à Djeddah, le 07 avril 2016 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du Programme Intégré d'Appui à la Microfinance (PIAMF II).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté en sa séance du 12 août 2016.

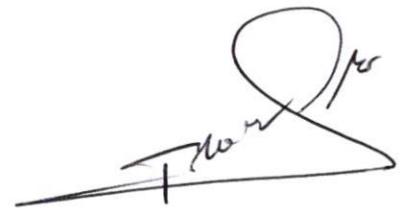
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de Moudharaba restreinte, d'un montant de trente millions (30 000 000) de dollars US, équivalent à seize milliards cinq cent millions (16 500 000 000) de francs CFA environ (au taux indicatif de 1 dollar = 550 francs CFA), signé à Djeddah, le 07 avril 2016 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement partiel de la deuxième phase du Programme Intégré d'Appui à la Microfinance (PIAMF II).

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 23 août 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Marie Odile ATTANASSO**

Ministre intérimaire

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et des Affaires Sociales,



**Adidjatou MATHYS**